

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



EXERCICE 2013



Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets paru au Journal Officiel numéro 1112 du 14 mai 2000, page 7265.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Il a pour objectif de présenter :

- les résultats techniques,
- les résultats financiers,
- les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

Sommaire :

I. Contexte	3
A. Présentation de l'établissement :	3
B. Compétences :	4
II. Indicateurs techniques	5
A. Collecte	5
1. Collecte des OMR	5
2. Collecte sélective	5
3. Collecte en déchèterie.....	6
5. Transfert et transport :	9
B. Traitement	9
1. Collecte sélective :.....	10
2. Le traitement des OMR:	9
3. Les déchets collectés en déchèterie :	11
4. Installations de traitement des déchets sur le territoire :	12
C. Moyens humains / Moyens Techniques	12
III. Indicateurs financiers	13
IV. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les impacts de la gestion des déchets sur l'environnement et la santé humaine.	16
A. Actions de prévention :	16
B. Action de communication et de sensibilisation	16
V. Bilan :	17

I. Contexte

A. Présentation de l'établissement :

Historique :

Créé en 1974, le Syndicat Intercommunal de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) des Monts du Forez est implanté sur un plateau granitique au Nord de la Haute-Loire.

Le Syndicat a peu fonctionné de sa création jusqu'aux années 80. Secteur rural profond, les administrés n'éprouvaient pas le besoin de faire collecter leurs déchets et utilisaient les décharges sauvages ou tolérées existantes.

Avec la prise de conscience du potentiel touristique et l'entretien du paysage, l'évolution de la législation, la fermeture des décharges sauvages, l'augmentation de la quantité des déchets ménagers, le syndicat a vu son nombre d'adhérents s'accroître jusqu'à 53 communes en 1995. Des tournées de collecte d'OM supplémentaires ont été mises en place.

Par la suite, la création de la Communauté de Communes de Loudes puis récemment la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay ont conduit à la baisse du nombre d'adhérents au Syndicat (canton de Loudes et Polignac).

Avec la mise en place de la collecte sélective et le déploiement d'un réseau de déchetteries, le Syndicat a diversifié son activité et offert ainsi plus de services à ses usagers pour plus de respect de l'environnement.

SITUATION GEOGRAPHIQUE



Situation départementale des communes collectées et traitées
par le SICTOM des Monts du Forez en 2013

Liste des communes adhérentes :

41 communes du département de la Haute-Loire qui sont : Allègre, Beaune/A, Bellevue la Montagne, Berbezt, Blanzac, Boisset, Bonneval, Borne, Ceaux d'Allègre, Chomelix, Cistrières, Collat, Connangles, Craponne-sur-Arzon, Félines, Fix-St-Geney, Jax, Jullianges, La Chaise-Dieu, La Chapelle-Bertin, La Chapelle Geneste, Laval-sur-Doulon, Lissac, Malvières, Monlet, Montclard, St André-de-Chalencon, Ste Eugénie de Villeneuve, St Geney près St Paulien, St Georges Lagricol, St Jean d'Aubrigoux, St Julien d'Ance, St Pal en Chalencon, St-Pal-de-Senouire, St Paulien, St-Préjet-Armandon, St Victor sur Arlanc, Sembadel, Tiranges, Varennes-St-Honorat, Vernassal.

La population du territoire :

Population: 16 139 habitants (chiffres INSEE 2013) en résidence principale et environ 20 000 avec les résidences secondaires.

La population municipale correspond à l'ensemble des habitants résidant habituellement (résidence principale) sur le territoire.

La population totale : Elle comprend la population municipale + la population comptée à part (étudiant, militaire ayant leur résidence principale sur la commune, SDF,...).

La population DGF correspond à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire + 1 habitant par place de caravanes.

Les références des données de population correspondent aux populations légales INSEE en vigueur cette année (population de l'année N-3, pop 2013 = pop légale 2010).

Population du territoire	Population municipale	Population totale	Population DGF
2009	15 490	16 005	19 062
2010	15 527	16 005	19 372
2011	15 551	16 017	19 442
2012	15 678	16 119	19 521
2013	15 717	16 139	19 664

B. Compétences :

Compétences	Compétences exercées	Compétence transférée	Nom de l'établissement exerçant la compétence en cas de transfert de compétence
Collecte OMR	X		
Collecte sélective	X		
Déchèterie	X		
Traitement	X		

II. Indicateurs techniques

A. Collecte

1. Collecte des OMR



OMR : Ordures ménagères résiduelles : Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) provenant des ménages et déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des entreprises.

Les habitants déposent leurs ordures ménagères dans des bacs gris/vert à des points de regroupement.

Modalités de collecte :

Secteur	Fréquence de collecte	Mode de collecte
Bourgs importants et chefs lieux de canton : Craponne-sur-Arzon, Allègre, St-Paulien, La Chaise-Dieu et St Pal en Chalencon	2 fois par semaine	poubelle ou point de regroupement
Autres bourgs ou villages importants	1 fois par semaine	point de regroupement
Villages et petits bourgs	1 fois tous les 15 jours en moyenne sauf l'été une fois par semaine	point de regroupement

Les camions de collecte ont parcouru 82 371 km (soit 324 km en moyenne par jour) pour une consommation de 41 807 litres de gasoil (soit 164.59 litres par jour)

Quantité collectée :

Tonnages collectés	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
OMR	5 030	4 520	4 488	4 493	4 431	4 422	4 347

2. Collecte sélective



Déchets collectés sélectivement en apport volontaire :

- Verre
- journaux/magazines
- emballages

Emballages : Par "emballage" on entend tout objet, quelle que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur

manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation (décret du 20 juillet 1998).

⇒ Papiers et cartons d'emballages, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques (acier, aluminium)

Fréquence de collecte :

Type de déchets collectés sélectivement	Pourcentage de la population collectée en porte-à-porte	fréquence de collecte	Pourcentage de la population collectée en Points d'apport volontaire	fréquence de collecte
Verre	0	0	100	selon besoin
Emballages	0	0	100	selon besoin
Journaux/magazines	0	0	100	selon besoin

Nombre de points d'apport volontaire :

Chaque commune adhérente possède au moins un point d'apport volontaire ou écopoint (3 colonnes : Journaux magazines, emballages et verre). Selon la population et le rendement de ces écopoints, des colonnes de 2 ou 4 m³ y sont installées. Certaines communes possèdent 2 à 3 écopoints (avec les déchetteries).

Verre : 95 colonnes (170 hab/point)
 Emballages : 75 colonnes (217 hab/point)
 Journaux : 74 colonnes (218 hab/point)

Les points d'apports volontaires sont répartis sur le territoire en fonction de la densité de la population et de critères techniques (bruits, circulation...) liés à la collecte des conteneurs. Pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous contactez-nous ou contactez votre mairie.

Tonnages collectés :

Tonnages collectés	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Verre	433.80	461.68	440.06	493.10	516.80	471.69
Emballages	65.72	70.68	72.72	74.66	84.80	77.56
Journaux/magazines	307.08	299.88	314.80	314.60	321.44	307.66
Total	806.60	832.24	827.58	882.36	923.04	856.91

▣ Le pourcentage de détournement de déchets du flux des OMR grâce aux écopoints s'élève à 19.71 % en 2013 contre 20,87 % en 2012, 19,91% en 2011 et 16,85 % en 2010.

Le SICTOM réalise en régie chaque semaine la collecte des conteneurs des journaux magazines et celui des emballages. Le conteneur verre est collecté indépendamment par la société SOLOVER basée à St Romain le Puy (42).

3. Collecte en déchèterie

Les déchèteries sont des points d'apports volontaires gardiennés, dédiés à la collecte de déchets « occasionnels » tels que les encombrants, les gravats, le bois, les déchets dangereux...

Le nombre de déchèteries sur le territoire de la collectivité est de 5.

Horaires d'ouverture des déchetteries :

Périodes : **ETE** : Du 01/04 au 31/10 - **HIVER** : Du 01/11 au 31/03 - **ETE et HIVER** : toute l'année
 Jours Fériés : Les déchetteries sont fermées.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Allègre			14 -17			9 – 12
Craponne	ETE : 15 – 18 HIVER : 14 - 17		9 -12		ETE : 15- 18 HIVER : 14 - 17	14 – 17
La Chaise Dieu					9 - 12	ETE : 14-16 le dernier samedi du mois
St-Pal en Chalencon					14 - 17	ETE : 14-16 le 1^{er} samedi du mois
St-Paulien	9 - 12		ETE : 9-12			9 - 12

Les horaires d'ouverture permettent un roulement des employés entre les 5 sites et sont adaptés à l'évolution des fréquentations.

Les conditions d'accès aux déchèteries sont les suivantes :

- La domiciliation en résidence principale, secondaire ou pour une activité professionnelle sur le territoire du SICTOM des Monts du Forez, et l'assujettissement à la redevance pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés donnent droit à un dépôt par semaine correspondant au volume d'un véhicule utilitaire léger ou d'une remorque de moins de 500 Kg.

- Dans le cas d'un volume supérieur, une redevance supplémentaire est demandée suivant la nature des dépôts.

- Pour des non recyclables 20,00 €TTC le m³
- Pour des déchets verts 15,00 €TTC le m³
- Pour du bois 15,00 €TTC le m³

- Le droit d'entrée des personnes des communes non adhérentes au SICTOM est de 6,50 €TTC par accès auquel s'ajoutent les conditions tarifaires ci-dessus.

Les types de déchets acceptés en déchèterie :

Nom de la déchèterie	Gravats *	Plastiques durs	Encombrants	Métaux - Ferrailles	Cartons	Huile		Textiles	Bois	Déchets verts	Pneumatiques	Non Spéciaux	Déchets Ménagers Spéciaux						
						Moteur	Alimentaire						DEEE	Batteries - piles	Lampes	Amiante	DASRI	Autres...	
Craponne/Arzon	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Voir réseaux professionnels		X	X	X	Voir réseaux professionnels	Voir réseaux professionnels	X	
Allègre	X		X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X			X	X
St Paulien			X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X			X	X
La chaise Dieu			X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X			X	X
St Pal en Chalencon	X		X	X	X	X	X		X	X			X	X	X			X	X

Gravats *: Déchets de construction et de démolition, béton, brique (selon les conditions fixées par les communes gérant les installations de stockage : pour Allègre, uniquement pour ses habitants ; St Pal : pour les habitants et les entreprises des communes de St-Pal en Chalencon, Tiranges et Boisset uniquement ; Pour Craponne, uniquement pour les particuliers de la communauté de communes de Craponne)

Encombrants : Encombrants ménagers divers ne rentrant pas actuellement dans une filière de valorisation (canapés, lit,...)

Métaux Ferrailles : Déchets de métaux ferreux, d'emballages métalliques...

Cartons : Déchets de papiers et cartons

Huiles : Huiles usagées, filtres à huile...

Textiles : Déchets textiles

Bois : Déchets de bois (palette, table...)

Déchets verts : Déchets de jardin, de taille...

Pneumatiques : Pneumatiques hors d'usage – Collecte dans réseaux professionnels.

Autres déchets non spéciaux : Autres déchets n'entrant pas dans la catégorie des déchets spéciaux (déchets spéciaux = déchets dangereux des ménages).

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (Réfrigérateurs, portables, sèche-cheveux, lampes basse consommation...).

Batterie - pile : Batteries et piles hors d'usage.

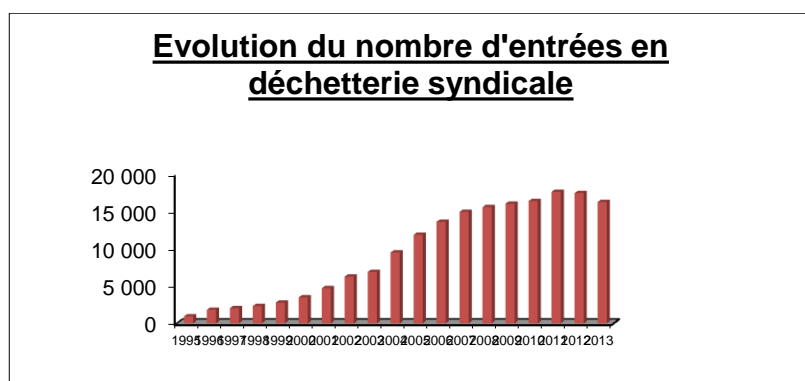
Amiante : Déchets contenant de l'amiante liée Collecte dans réseaux professionnels.

DASRI : Déchets d'activité de soins à risques infectieux (piquants, coupants).- Collecte dans réseaux professionnels.

Autres : Déchets de peinture, phytosanitaires, solvants usés...

Fréquentation des déchèteries :

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Craponne	3 492	3 802	4 196	4 347	4 460	4 904	5 749	6 379	6 770	6 464	6 808	7 009	6 886	6 506
Allègre	-	915	2 086	2 543	2 210	2 265	2 515	2 414	2 191	2 527	2 646	3 129	2 824	2 561
St-Paulien	-	-	-	-	1 785	2 357	2 832	3 485	3 896	4 173	4 126	4 525	4 685	4 388
La Chaise Dieu	-	-	-	-	664	1 377	1 420	1 524	1 518	1 603	1 565	1 565	1 588	1 572
St-Pal de Chalencon	-	-	-	-	386	974	1 107	1 143	1 193	1 279	1 248	1 394	1 461	1 229
TOTAL	3 492	4 717	6 282	6 890	9 505	11877	13623	14945	15568	16046	16393	17622	17444	16256



% des professionnels dans les entrées :

**1 445 entrées
soit 8.90 %**

☞ Diminution de la fréquentation en déchetteries : - 6,8 % en 2013 (-1 % en 2012). Diminution également des entrées des professionnels (1 709 en 2012).

Quantités collectées en déchèterie :

Quantités collectées (t)	2008 (t)	2009 (t)	2010 (t)	2011 (t)	2012 (t)	2013 (t)
Gravats				19,00	45,52	84.37
Encombrants	442,32	447,60	455,62	475,65	491,76	462.33
Plastiques						5.20
Métaux-Ferrailles	222,10	319,60	325,60	339,47	311,14	268.14
Cartons	178,56	172,99	198,38	183,08	174,82	180.44
Huiles moteurs	6,10	7,40	6,79	5,94	4,24	3.68
Huiles alimentaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.22
Textiles			13,62	16,74	34,31	38.80
Bois	188,16	207,00	228,48	263,18	263,52	289.70
Déchets verts	374,94	326,13	438,00	293,23	351,89	315.64
Batterie	3,83	4,44	5,08	2,00	0,36	2.62
Piles	0,60	0,61	0,30	2,53	0,56	1.91
Lampes			0,15	0,00	0,00	0.13
Autres Déchets Dangereux	5,90	4,38	6,34	7,14	10,70	4.76
Total	1 422,51	1 490,15	1 678,35	1 607,97	1 688.82	1 657.94

4. Transfert et transport des OMR :

Les opérations de transfert des déchets collectés vers les sites de traitement sont réalisées par l'intermédiaire des centres de transfert suivants :

- Les OMR sont expédiées en régie quotidiennement depuis le quai de transfert de Craponne/Arzon où elles sont regroupées dans des caissons de 30 m³ afin de limiter les coûts de transport vers le centre de traitement.

B. Traitement

1. Le traitement des OMR :

Les OMR peuvent être traitées en usine d'incinération pour valorisation énergétique ou non, en installation de tri-compostage pour séparer la fraction valorisable des OMR ou en installation de stockage des déchets ultimes pour stockage.

La prestation de traitement a été réalisée au premier semestre 2013 par le SYMPTTOM à Monistrol/Loire (43) et pour le second semestre 2013 par le SIVOM d'Ambert (63). Les transferts sont réalisés en régie. En 2013, 4 347.22 tonnes ont été traitées.

Type de déchets	Quantités (t)	Installations de traitement				
		Type d'installation	Commune	Dprt	Gestionnaire	Capacité de traitement annuelle
OMR	2 331.04	IDSU	Ambert	43	SIVOM	nd
	2 016.18	IDSU	Monistrol	43	SYMPTTOM	nd

2. Collecte sélective :

En centre de tri, sont transférés les déchets provenant de la collecte sélective des emballages. Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre la valorisation matière de ces déchets :

- Bouteille et flacon en plastique
- Brique alimentaire
- Aluminium
- Acier
- Carton/Papier
- Journaux/magazines
- Verre
- Gros de Magasin (papiers, cartonnets)
- Refus de tri (déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective)



Les tonnages collectés par le syndicat (385.22 tonnes en 2013) sont amenés chez nos prestataires de tri : à la société SRVV de Polignac (43 000).

Le verre collecté est repris par un verrier. Il sera broyé puis refondu afin de fabriquer de nouveaux produits en verre.

Tonnages collectés	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Verre	433,80	461,68	440,06	493,10	516,80	471.69
Emballages	65,72	70,68	72,72	74,66	84,80	77.56
Journaux/magazines	307,08	299,88	314,80	314,60	321,44	307.66
Total	806,6	832,24	827,58	882,36	923,04	856.91

Déchets sortants (t) (expéditions)	2009	2010	2011	2012	2013	Repreneur	Localisation
Emballage Plastique	28,89	29,62	43,19	38.90	36.34	VALORPLAST	
Brique	2,25	1,49	0,81	4.75	0.81	Novatissue	Laval
Aluminium	0,24	0,02	0,06	0.29	0.39	Regeal Affimet	Compiègne
Acier	10,84	5,41	15,87	14.00	21.14	Arcelor mital	Plaine St Denis
Carton/papier	13,80	5,64	8,20	38.97	25.28	Giroux	Olliergues
Gros de magasin	57.94	27.53	71.25	53.85	52.00	SRVV	Polignac
Journaux/Magazines	230.66	246.98	231.95	200.54	207.51	SRVV	Polignac
Refus	29,62	28,60	38,99	23.24	28.49	SRVV	Polignac
Autres collectes sélectives	2009	2010	2011	2012	2013	Repreneur	Localisation
Verre	461,68	440,06	493,10	516,80	471.69	ST GOBAIN	ST ROMAIN-LE-PUY

3. Les déchets collectés en déchèterie :

Modalités de transport : En régie ou en prestation pour les encombrants et la ferraille.

type de déchets		Tonnage 2013	Traitement	Repreneur	Localisation
Déchets non dangereux	Gravats	84.37	stockage pour inerte	ISDI	ALLEGRE ET ST PAL EN CHALENCON OU SRVV
	Plastiques durs	5.20	Valorisation matière	Claustre	AMBERT
	Encombrants	462.33	Stockage	SRVV	POLIGNAC
	Métaux Ferrailles	268.14	Valorisation matière	SRVV	POLIGNAC
	Cartons	180.44	Valorisation matière	SRVV	POLIGNAC
	Huiles moteurs	3.68	Valorisation matière		
	Huiles alimentaires	0.220	Valorisation matière	CHIMIREC	MENDE
	Textiles	38.80	Valorisation matière	Relais 48	
	Bois	289.70	Valorisation matière	SRVV	POLIGNAC
	Déchets verts	315.64	Valorisation organique	SICTOM	ALLEGRE
	Pneumatiques	NON			
	Autres déchets non dangereux	NON			
Déchets dangereux	DEEE	NON			
	Batterie	2.62	Valorisation matière	SITA puis Claustre	FIRMINY puis AMBERT
	Pile	1.91	Valorisation matière	COREPILE	
	Amiante	NON			
	Lampe	0.13	Valorisation matière	RECYLUM	
	DASRI	NON			
	Autres Déchets Dangereux	4.76	Incinération	SRVV puis CHIMIREC	POLIGNAC puis MENDE

📄 La collecte des DEEE a débuté à compter de janvier 2014 dans l'ensemble des déchetteries du syndicat.

4. Installations de traitement des déchets sur le territoire :

L'ancien centre d'enfouissement technique d'Allègre :

Jusqu'au mois de juillet 2007, les OM collectées ont été broyées à l'unité de traitement située au lieu dit « le Chier » sur la commune d'Allègre. A la sortie du broyeur, les déchets traités étaient emportés par le godet d'un chargeur à chenille ou dans une remorque tirée par un tracteur et épandus en couches successives sur l'aire de stockage prévue à cet effet (une fermentation aérobie rapide est ainsi obtenue).

Le site a été utilisé comme décharge depuis 1965 d'abord par la commune d'Allègre puis par le SICTOM des Monts du Forez. L'exploitation commerciale du SICTOM a été autorisée sous la condition d'un traitement préalable des OM par un Arrêté préfectoral du 17/07/80 substitué par l'Arrêté du 21/12/2000

Le site anciennement exploité a une superficie de 3 ha 66 a 13 ca. Une clôture de 2 m de hauteur est installée tout autour du site et un réseau de vidéo surveillance est disposé sur les emplacements sensibles du site. Les anciens casiers étaient totalement recouverts depuis la fin de l'exploitation par du remblai. Il n'existe donc plus d'envols liés au traitement.

Les eaux pluviales sont écartées de la zone de dépôt par un réseau de fossé ceinturant le site. Les eaux usées et les lixiviats sont collectés par des tranchées drainantes qui encerclent la partie basse des casiers et sont stockés dans 2 fosses étanches. Un prestataire collecteur dirige ensuite ces effluents à la station d'épuration de Chadrac où ils sont traités.

Malgré sa fermeture, le SICTOM des Monts du Forez a en charge son suivi, son entretien et le traitement des lixiviats jusqu'à 30 ans après la fin de l'exploitation comme le prévoit l'arrêté Préfectoral du 21/12/2007 fixant les modalités et les suivis après la fermeture du site.

Des travaux de réhabilitation sont en cours depuis août 2011. Ont été réalisés une couverture argileuse et un engazonnement des anciens casiers, un enrochement pour assurer la stabilité d'un talus, la prolongation de la tranchée drainante et l'évacuation des eaux superficielles. Les travaux réalisés en 2013 concernent le démantèlement du broyeur, la réalisation d'une plate-forme pour l'écartement des eaux de ruissellement, ...

C. Moyens humains / Moyens Techniques

Emploi : 16 personnes (9 permanents, 7 temps partiels, occasionnels ou contractuels) au 31/12/2013

Matériel :

- ▶ 5 camions bennes OM (dont deux de rechange),
- ▶ 1 camion polybenne 6X2 équipé d'une grue, 1 camion polybenne et une remorque + un parc de 37 bennes 30 m3,
- ▶ 2 véhicules utilitaires Peugeot Partner,
- ▶ 1 tracteur agricole, 1 petit tracteur polyvalent,
- ▶ 1 chariot élévateur,
- ▶ 1 chargeur à chenille (vendu en 2013).

Immobiliers :

- ▶ Pôle administratif : des bureaux en location situés au 2^{ème} étage de la Mairie de Craponne-sur-Arzon
- ▶ Ancien centre d'enfouissement situé sur la commune d'Allègre équipé d'une ancienne unité de broyage des OM, de locaux d'entretien pour les véhicules, d'un pont à bascule et d'un ancien quai de transfert des OM provisoire transformé en plate-forme de compostage.
- ▶ Déchetterie de Craponne-sur-Arzon + 1 hangar équipé d'une presse à papier + quai de transfert (dont 1 garage, 1 aire de lavage, 1 abri remorque et 1 poste de transfert) + pont à bascule.
- ▶ Déchetterie d'Allègre sur le site du CET
- ▶ Déchetterie de St-Paulien sur la ZA de Nolhac
- ▶ Déchetterie de La Chaise Dieu vers le stade
- ▶ Déchetterie de Saint-Pal de Chalencon au village de Trespeyres
- ▶ Local technique à Craponne-sur-Arzon pour dépôt de matériel et garage de véhicules

III. Indicateurs financiers

Le service du SICTOM fonctionne par le paiement de la redevance (REOM) suivant la comptabilité M4. La redevance doit recouvrir intégralement le montant des dépenses.

Exercice	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de redevances	9 418	9 547	9 857	10 174	10 215	10 213	10 298	10 342	10 411	10 441	10 422	10 493	10 609
Nombre de communes adhérentes	42	42	42	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41

📖 Augmentation du nombre de redevances en 2013.

Principaux Tarifs pour l'année 2013 :

Pour info, tarif 2014

	<u>TVA 7 %</u>	<u>TVA 10 %</u>
Résidence principale ou secondaire	145,00 €TTC	149,00 €TTC
Activité professionnelle	145,00 €TTC	149,00 €TTC
Personne seule + 60 ans en résidence principale	123,00 €TTC	126,00 €TTC
Location du premier conteneur	145,00 €TTC	149,00 €TTC
Location à partir du second conteneur	103,50 €TTC	106,00 €TTC
Gîtes, caravanes, autres	98,00 €TTC	101,00 €TTC
1 chambre d'hôtes	48,00 €TTC	49,00 €TTC
2 chambres d'hôtes	98,00 €TTC	101,00 €TTC
3 chambres d'hôtes et plus	145,00 €TTC	149,00 €TTC

Le SICTOM des Monts du Forez étant assujetti à la TVA, un taux de 7 % est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2012 (il passe à 10 % à compter du 1^{er} janvier 2014).

► FONCTIONNEMENT

	Recettes totales	Redevances perçues et prestations	Contrib. communes	Rembt salaires	Excédent de clôture	Dépenses totales	Frais de Personnel	Personnel extérieur	Intérêts des Emprunts
2013	2 764 705	1 555 438	8 060	4 079	986 752	1 555 774	455 177	16 442	24 175
2012	2 587 193	1 569 244	8 038	12 495	1 122 125	1 465 068	449 069	14 751	26 192
2011	2 314 772	1 473 854	8 008	16 766	965 231	1 349 540	410 619	13 262	19 364
2010	2 205 821	1 451 605	8 002	30 965	780 404	1 425 416	419 409	12 969	20 988
2009	2 186 971	1 382 871	8 002	19 044	700 439	1 486 531	387 107	10 108	22 537
2008	1 938 992	1 317 572	7 824	21 228	511 148	1 427 843	389 453	13 958	13 566

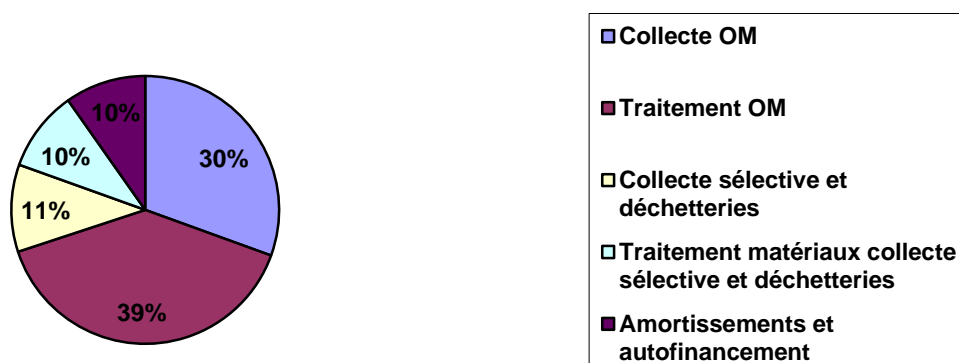
Principaux fournisseurs de prestations de services :

Traitement OMR	SYMPTTOM- Monistrol	186 771.98 €HT
	Sivom d'Ambert	196 479.36 €HT
Collecte et traitement écopoints, traitement matériaux déchetteries	Société SRVV - Polignac	134 443.71 €HT
Traitement lixiviats	SDEI/SAE – Chadrac	50 353.82 €HT
Collecte verre ménager	SOLOVER – St-Romain-le-Puy	16 918.04 €HT
Collecte lixiviats	ACVV – Le Puy-en-Velay	14 975.51 €HT

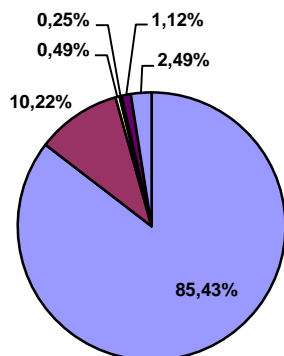
Principales Recettes :

Redevances	1 385 715.92 €HT
Eco emballages Aides	72 557.65 €HT
St Gobain Reprise verre	12 697.57 €HT
Rachat matériaux écopoint et aides (SRVV, Eco folio ; Valorplast,...)	60 000.99 €HT
Rachat matériaux déchetteries (SRVV, claustre)	35 376.60 €HT
Cession d'actifs (camion BOM, polybenne, chargeur, grue)	40 900.00 €HT

Répartition des dépenses de fonctionnement 2013



Répartition des recettes de fonctionnement 2013



■ Redevances et prestations
■ Vente matériaux et aides
□ Contribution des communes
□ Remboursement salaire
■ Quote-part des subventions
■ cession actif

Répartition des dépenses par service (avec service commun réparti) :

SERVICES		PART	COÛT PAR HABITANT (pour 16 139 hab)	COÛT PAR TONNE		PRIX DE REVIENT PAR TONNE (aides et ventes déduites)
OMR	Collecte OM (4 347 tonnes)	30,80%	29,69 €	110,24 €	110.24 €	253.89 €
	Traitement OM (4 347 tonnes)	34,80%	33,55 €	124,56 €	143.65 €	
	Suivi ancien CET	5,33%	5,14 €	19,09 €		
COLLECTE SELECTIVE	Collecte verre (471.69 tonnes)	1,30%	1,25 €	42,74 €	42.74 €	119.11 €
	Collecte écopoint hors verre (385.22 tonnes)	3,18%	3,06 €	128,29 €	212.60 €	
	Traitement écopoint (385.22 tonnes)	2,09%	2,01 €	84,31 €		
DECHETTERIES	Collecte déchetteries (1 657.94 tonnes)	3,56%	3,43 €	33,42 €	130.82 €	130.82 €
	Traitement déchetteries (1 657.94 tonnes)	10,38%	10,01 €	97,40 €		
Amortissements		8,56%	8,25 €			
TOTAL fonctionnement		100,00%	96,40 €			
Investissements 2013			27.89 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			124.29 €			

📖 Pour comparaison, la redevance rapporte 87.28 €/hab (attention ce chiffre ne tient pas compte des résidences secondaires et des activités professionnelles). Le complément du financement se réalise par les ventes des produits récupérés, des subventions et les contributions des communes.

► INVESTISSEMENT

	Recettes	Dépenses	Capital emprunt	Résultat de clôture
2013	133 189	450 104	46 044	-316 914
2012	270 519	322 992	43 979	- 52 472
2011	419 218	326 432	35 843	92 786
2010	203 376	140 765	34 220	102 368
2009	468 220	507 978	32 670	- 39 757
2008	851 549	617 662	41 642	233 886

Principaux investissements :

Acquisition camion grue (DAF)	154 720.00 €HT
Acquisition châssis BOM (DAF)	58 000.00 €HT
Réhabilitation (Ampilhac-Malfant-SRVV)	54 639.00 €HT
Acquisition benne BOM (FAUN)	50 030.00 €HT
Acquisition colonnes écopoint (CITEC)	8 567.00 €HT

► DETTE AU 31/12/2013

Capital restant dû au 31/12/2013 :	485 681.53 €	soit	30.09 €/hab
Annuité versée en 2013 (capital + intérêts) :	70 219.59 €	soit	4.35 €/hab

IV. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les impacts de la gestion des déchets sur l'environnement et la santé humaine.

A. Actions de prévention :

- Vente de composteur individuel en déchetterie – Différentes tailles sont disponibles.

B. Action de communication et de sensibilisation :

- Intervention d'une journée dans les écoles primaires du CPIE sur le recyclage financée intégralement par le Syndicat.
- Accueil des écoles en déchetterie.
- Financement possible sous conditions du transport pour une visite en centre de tri pour les scolaires.

V. Bilan :

Les ratios de production et de coût par habitant sont calculés sur la base de la **population DGF (19 664 hab)**.

type de collecte	Quantité collectée (t)	Production (kg/hab)
OMR	4 347,00	221.06
Collecte sélective	385.22	19.59
Verre	471.69	23.99
Déchèterie (hors gravats)	1 573.57	80.02
Gravats	84.37	4.29
Total	6 861.85	348.95

Traitement	Tonnage	Pourcentage
Valorisation organique	315.64	4.60 %
Valorisation matière	1 652.51	24.08 %
Valorisation énergétique	0,00	0,00 %
Stockage (avec production énergétique)	4 893.70	71.32 %